

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON
CONVENTIONNELS - (N° 155)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CD64

présenté par

M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
Mme Taurine, M. Ruffin, Mme Rubin, Mme Ressiguié, M. Ratenon, M. Quatennens, Mme Panot,
Mme Obono, M. Mélenchon et M. Larive

ARTICLE 8

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« la section 3 du chapitre I^{er} du titre I^{er} du livre I^{er} »,

les mots :

« des sections 1, 3 et 4 du chapitre I^{er} du titre I^{er} du livre I^{er} et de l'article 132-7-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination pour conformité aux modifications induites par les différents amendements relatifs à l'article 1^{er}.